Guide

PRATIQUE

VILLE DE
GARÉOULT

www.gareoult.fr

Ville de Garéoult Var

NOUVEAUX GARÉOULTAIS

ÉDITO DU MAIRE

GÉRARD FABRE

Chère Garéoultaise, Cher Garéoultais,

Vous avez choisi de vivre à Garéoult et nous sommes heureux de vous accueillir dans notre belle ville.

Au travers de ce guide pratique, nous avons recensé toutes les informations utiles concernant les services à votre disposition, les démarches à effectuer et les activités et loisirs à découvrir dans votre commune.
Je vous souhaite en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil Municipal la bienvenue et je reste à votre écoute et à votre disposition pour vous rencontrer.

Très cordialement.

Gérard Fabre

SOMMAIRE

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

P. 6

6 VOS ADJOINTS
VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

7 VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX
DE L'OPPOSITION
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

GARÉOULT EN BREF

P. 8

8 PRÉSENTATION

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

P. 9

9 LE SERVICE ETAT-CIVIL / ELECTIONS

10 LE SERVICE URBANISME

ENFANCE ET JEUNESSE

P. 11

11 LE SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES & FAMILLES
- L'accueil des enfants de 2 mois à 4 ans
- La scolarité
- Les établissements scolaires
- La restauration scolaire
- L'accueil Péri Scolaire
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

13 LE SERVICE JEUNESSE ET COHESION SOCIALE
- Le Centre Multi Accueil Jules Ferry
- L'accueil des jeunes de 13 à 17 ans
- Le Bureau d'information Jeunesse
- Les permanences assurées au Centre Jules Ferry

SOMMAIRE

SOLIDARITÉS

P. 15

15 LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- Un lieu d'écoute et de conseils
- Le plan de prévention Canicule
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Espace France services
- Permanence de la société SAUR
- L'aide aux dépalcements

SÉCURITÉ

P. 17

17 LA POLICE MUNICIPALE
- Ses missions
- La vidéoprotection
- La participation citoyenne
- L'opération Tranquillité Vacances
- Stationnement et mise en fourrière
- Nuisances sonores et guide du bon voisinage
- Les défibrillateurs

19 LES DEFIBRILLATEURS
L'application CITYALL

CADRE DE VIE

P. 20

20 LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- Garéoult Intervention

LA COLLECTE DES DECHETS - LE SIVED
- Les déchets Ménagers et le tri Sélectif
- La collecte des encombrants *« Monstres »*
- Le tri des bouchons
- Le brûlage des végétaux et le compostage
- La déchetterie

UNE VILLE À VIVRE

P. 24

24 UN PATRIMOINE A DECOUVRIR

25 LES PARCS ET JARDINS
UNE VILLE FLEURIE

26 DES MARCHÉS AUX COULEURS PROVENCALES
LES DEPLACEMENTS EN BUS

27 LE CINÉMA
LA BIBLIOTHEQUE
LA VIE ASSOCIATIVE

UNE VILLE CONNECTÉE

P. 28

28 VILLE INTERNET@@
ACCES WIFI GRATUIT

UNE VILLE ANIMÉE

P. 30

30 LES FESTIVITES
31 RETROSPECTIVE

PLAN DE VILLE

P. 34

34 LES QUARTIERS
35 LE CENTRE VILLE
36 LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Garéoult
Place de l'Église
83136 GARÉOULT
Tèl : 04 94 04 94 72 / Fax : 04 94 04 81 32
Courriel : mairie@gareoult.fr
Site Internet : www.gareoult.fr

Une Équipe à votre écoute

Gérard FABRE, Maire de Garéoult
Président du C.C.A.S.
1er Vice-Président de l'Agglomération Provence Verte

Reçoit sur rendez-vous pris auprès du Secrétariat Général au 04.94.72.87.13 ou par courriel : mairie@gareoult.fr

VOS ADJOINTS

Lionel MAZZOCCHI
Délégué à l'aménagement du Territoire, aux affaires foncières et au cimetière

Marie-Laure PONCHON
Déléguée à l'action sociale, Conseillère communautaire de l'Agglomération de la Provence Verte

Michel LEBERER
Délégué aux travaux et, aux réseaux de distribution

Emmanuelle BOTHEREAU
Déléguée à la jeunesse

Gilles TREMOLIERE
Délégué aux Finances

Marie-Paul BREDOUX
Déléguée à la cohésion sociale et à la petite enfance

Basile BRUNO
Délégué à l'événementiel, à la culture et à la vie associative

Pascale ULRICH
Déléguée à la gestion du personnel et aux relations avec les organismes sportifs

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Marie-Pierre EMERIC

Sandra BODART

Patrick BONNET

Christelle BOUILLER

Sébastien TRUC

Caroline LUCIANI

Pascal FERRARI

Laurence SOICHET

Alain CUSIMANO

Johanna MAS

Michel GODEC

Florence MILHES

Tony REAULT

Brigitte DUMONT

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Anne DUPIN

Claudette ROMAN

En cours de renouvellement

Isabelle BREMOND

Jean-Michel BONNIN

Jérôme TESSON

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

De Jeunes Conseillers Municipaux impliqués et motivés

Depuis 2019, les enfants garéoultais sont impliqués dans **la vie de la Commune** au sein d'un **Conseil Municipal des Jeunes** renouvelé tous les deux ans.

Cette ouverture à la citoyenneté offre un **espace de réflexion, de concertation et d'échanges** où les jeunes élus peuvent **défendre leurs idées** et celles des enfants qu'ils côtoient. Réunis au sein de commissions thématiques, **ils mettent en commun leurs idées** et **proposent des projets** pour le bien-être des enfants de la commune. Ils sont également **associés aux manifestations patriotiques ou citoyennes.** Renouvelé en novembre dernier, la **nouvelle équipe** se compose de **19 jeunes conseillers dynamiques** qui **fourmillent déjà d'idées.**

Avancée des projets du CMJ

Garéoult en Bref

PRÉSENTATION

Chef lieu du Canton, la ville de **Garéoult**, qui compte **6 092 habitants** *(Source : INSEE 2025)*, se trouve dans l'arrondissement de Brignoles, au **Cœur de la Provence Verte** et se situe au sein d'une plaine préservée avec une **altitude** moyenne de **320 mètres**. D'une superficie totale de **1 575 hectares**, la ville est entourée de **massifs boisés**, de la **montagne de la Loube**, du **massif de Saint Clément** et du **massif de Thèmes** qui culminent tous à près de **700 mètres**.
Garéoult se trouve au **coeur du Département** à **15 km** de **Brignoles**, à **26 km** de **Saint-Maximin la Sainte Baume** et à **36 km** de **Toulon**.
Les accès à l'**autoroute** sont à seulement **20 minutes**, la **gare** d'Aix en Provence à **45 minutes** et l'**aéroport** de Marseille Provence à **1H30**.

Forêts : 590 ha
Urbanisation : 487 ha
Zones agricoles : 492 ha
Espaces sportifs : 6 ha

De ces espaces frais et verdoyants, coulent de nombreux **ruisseaux** et une **rivière principale : L'ISSOLE**. La présence de l'eau a façonné le paysage avec la **culture de la terre** et l'**implantation de bastides**. Les premiers habitants qui permettront au village actuel de voir le jour, sont **gallo-romains**, ils lui donneront son nom **«Gardia Altissima»**, la garde la plus haute, qui se transformera par la suite en **Garialtis**, **Garaudum, Gareld**... pour devenir enfin **Garéoult.**

De nos jours, c'est encore sa situation géographique qui fait de **Garéoult** un lieu privilégié.
Le village offre un agréable compromis de **dynamisme économique** et **d'authenticité de caractère**. **Village provençal** par essence, il réserve en son cœur des **lieux à découvrir** en toute intimité *(four banal, église, fontaines, places ombragées, produits du terroir...)*, mais aussi des **fêtes traditionnelles** qui lui donnent une forte **identité culturelle** à partager.

La source Saint Médard

Vos démarches administratives

VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE

DU LUNDI AU JEUDI :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

LE VENDREDI : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

LE SAMEDI : de 8h30 à 12h
(Permanences Etat-Civil)

HÔTEL DE VILLE
Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT
Tèl : 04.94.04.94.72. / Fax : 04.94.04.81.32.
Courriel : mairie@gareoult.fr / www.gareoult.fr

Guide du **mariage**, guide des **démarches funéraires**, guide du **bon voisinage**, **plan** gratuit de la commune... et bien d'autres informations disponibles à l'**accueil de la Mairie.**

LE SERVICE ETAT-CIVIL/ELECTIONS

Demande d'actes d'état-civil

Aux heures d'ouverture de la mairie ou sur
www.gareoult.fr/Votre quotidien/Vos Démarches

Les conditions de délivrance des **copies intégrales et des extraits** avec filiation des actes **de naissance** et **de mariage** ont été **modifiées** par le décret du 16 septembre 1997.
Pour l'obtention d'un **extrait avec filiation**, le nom et le prénom usuel des parents de la personne dont vous demandez l'acte **doivent impérativement être précisés**.
Les **demandes** doivent être effectuées **en mairie**, **accompagnées** de la copie de votre **pièce d'identité** et de votre **livret de famille.**

Carte Nationale d'Identité biométrique

Que ce soit pour une **première demande** ou un **renouvellement**, vous pouvez effectuer **vos démarches** dans l'une des **33 mairies** *(dont Garéoult)* équipées d'un dispositif de **recueil d'empreintes** et non plus uniquement dans votre commune de résidence.
La **durée** de validité des **CNI** a été **prolongée** de **5 ans** pour les **cartes** établies entre le 1er janvier **2004** et le 31 décembre **2013** pour les personnes **majeures**. Elle reste de **10 ans** pour les personnes **mineures**.
Afin de constituer votre dossier vous devez :
1/ **prendre rdv** sur notre agenda en ligne *(www.gareoult.fr)* ou auprès du service état-civil au 04.94.04.94.72. Attention : 1 à 2 mois délai selon les périodes.
2/ **remplir votre demande** : pré-demande en ligne *(www.ants.gouv.fr)* ou formulaire Cerfa à retirer en mairie
3/ **rassembler les justificatifs** demandés *(photos, justificatif de domicile notamment)*
Puis vous vous **présentez** le jour du **rdv** muni de votre **dossier complet**. **Présence obligatoire du demandeur**, les **mineurs** doivent être **accompagnés** d'un **représentant légal.**
Une fois la **demande instruite** et **validée**, le titre est **expédié en mairie**. Vous recevez alors un **SMS** lorsque votre titre est **arrivé**. Il est **remis uniquement** au **titulaire** pour les **majeurs**, au **représentant légal** pour les **mineurs**.
Attention pour les remises de **passeport** : **présence obligatoire du titulaire à partir de 12 ans** *(prise d'empreintes)*.

Recensement citoyen

Vous venez d'avoir **16 ans**? Vous devez vous faire **recenser** à la **mairie** de votre **résidence**. Cette démarche est **obligatoire** et **indispensable** pour obtenir l'**attestation de recensement** permettant d'être **inscrit automatiquement** sur les **listes électorales à 18 ans**. Vous serez alors convoqué à la **Journée de Défense et Citoyenneté** (JDC) à l'issue de laquelle un **certificat** vous sera remis. **Conservez-le précieusement**, il vous sera demandé pour vous présenter aux **examens** et **concours** *(baccalauréat, permis de conduire,...)*

Pièces nécessaires : Carte d'identité, livret de famille, justificatif de domicile.

J'emménage !

NE PAS OUBLIER

- S'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6ème vendredi précédent le jour du scrutin.

- Faire inscrire votre nouvelle adresse sur :
- votre certificat d'immatriculation *(obligatoire)*
- votre carte de séjour *(obligatoire)*
- vos papiers d'identité *(facultatif)*
- Consulter le site www.gareoult.fr/Nouveaux résidents pour connaître les démarches à effectuer, certains changements peuvent même être réalisés en ligne !
- S'inscrire à la lettre d'information sur le site www.gareoult.fr pour recevoir sur ma boîte mail toute l'actualité de ma commune.

LE SERVICE URBANISME

LUNDI, MARDI, VENDREDI : de 8h30 à 12h
MERCREDI : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

ATTENTION : PAS D'ACCUEIL LE JEUDI
ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE : Tous les jours de la semaine sauf le jeudi toute la journée.

HÔTEL DE VILLE
Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT
Tél : 04 94 72 87 02 / Fax : 04 94 04 81 32
Courriel : urbanisme@gareoult.fr

Le service Urbanisme vous **accueille**, **informe** et **conseille** pour toutes les **questions** ou **dépôt** de **dossiers** concernant :
- Les demandes d'autorisation d'urbanisme
- La réglementation en vigueur
- Le Plan Local d'Urbanisme

Les autorisations d'Urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à **la commune** de vérifier la **conformité des travaux** par rapport aux **règles d'urbanisme**. Selon l'importance des **travaux**, il faut **déposer un permis** *(permis de construire, d'aménager...)* ou une **déclaration préalable**. Avant de commencer les **travaux**, il est recommandé de demander un **certificat d'urbanisme** pour obtenir des informations sur le **terrain** faisant l'objet de **travaux**.

Les démarches en ligne

Vous pouvez effectuer les démarches suivantes en ligne, sur le **site de la mairie** :
www.gareoult.fr, rubrique : votre ville/services au public/urbanisme
- Demande de certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire, permis d'aménéger, permis modificatif, permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement

Enfance et Jeunesse

LE SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES ET FAMILLES

ACCUEIL DU PUBLIC pour les inscriptions, à l'école, à la cantine, et le règlement des factures.

LUNDI, MARDI, MERCREDI : de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
JEUDI : de 13h30 à 17h
VENDREDI : de 8h30 à 12h
SUR RENDEZ-VOUS : si incompatibilité d'horaires
HÔTEL DE VILLE
Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT
04 94 72 87 06
Courriel : familles@gareoult.fr

Vous trouverez au service Affaires Scolaires, les informations suivantes :
- Fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire
- Restauration des écoles maternelle et élémentaire
- Accueil périscolaire pour les 3/12 ans
- Accueil de loisirs sans hébergement pour les 3/12 ans

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2 MOIS À 4 ANS

DU LUNDI AU VENDREDI : de 7h30 à 18h15
STRUCTURE MULTI ACCUEIL :
LES PITCHOUNETS DE GARÉOULT
Place Jules Ferry - 83 136 GAREOULT
Tél : 04 94 59 73 23 / 06 01 35 41 67

Depuis 2016, la structure Multi Accueil **«Les Pitchounets de Garéoult»** est gérée par la **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte**. D'une capacité de **24 berceaux**, elle accueille des enfants de **2 mois et demi à 4 ans**, dont les parents **résident** sur la **commune**.

Encadré par un **personnel diplômé** et **compétent**, **l'enfant** évolue dans un **milieu adapté** à ses **besoins** et **bénéficie** de tout le **matériel nécessaire** à son **bien-être** et à son **développement. Les tarifs** appliqués aux familles sont **établis** en fonction du **quotient familial** selon le **barème de la CNAF**. Depuis octobre 2012, **les couches** sont **fournies par la crèche** pendant le temps d'**accueil** des **enfants**. Les dossiers sont à déposés sur le portail enfance de la CAPV - https://ca-provenceverte.portail-familles.app

Types d'accueil
- Un ACCUEIL REGULIER, correspondant à une inscription à l'année sur des périodes fixes pour les parents qui travaillent
- UN ACCUEIL OCCASIONNEL en fonction des places disponibles
- UN ACCUEIL D'URGENCE, pour répondre aux besoins ponctuels des familles *(maladie par exemple)* sur une période très limitée.

Les personnes qui souhaitent un **autre mode de garde** peuvent consulter la **liste des assistants maternels agréés** résidant sur la commune sur le **site internet de la ville** : www.gareoult.fr.

LA SCOLARITÉ

Ecole maternelle Marie Chabaud
Boulevard du Mourillon - Tél : 04.94.04.99.05.
Directrice : Gwenaëlle VIVIER

Ecole élémentaire Pierre Brossolette
Avenue du Dr Bosio - Tél : 04.94.04.05.30.
Directeur : Jean-Emile SMITH

Collège Guy de Maupassant
Avenue du Dr Bosio - Tél : 04.94.04.80.49.
Principale : Magali CHAUVIN

La restauration scolaire
Le service de **restauration scolaire** est destiné aux **enfants** dont les **deux parents exercent une activité professionnelle**, puis par **examen des demandes** au cas par cas, dans la limite des **places disponibles**. L'**inscription** est **obligatoire** et valable pour l'année scolaire en cours.
Les inscriptions se font prioritairement en ligne via le Portail famille. Vous pouvez également **télécharger** le dossier sur le **site www.garéoult.fr.**

Seuls les enfants fréquentant l'accueil de Loisirs sans hébergement peuvent manger à la cantine le mercredi.

Restauration scolaire

Deux formules sont proposées :
- Inscription à titre permanent pour des jours fixes valables toute l'année
- Inscription à titre occasionnel : En raison des délais de commande des repas, il est impératif de s'inscrire la semaine précédant le repas, jusqu'au mardi midi au plus tard.

Les enfants de l'école **maternelle** Mademoiselle Chabaud déjeunent dans la salle de **restauration** jouxtant l'école, dans le **bâtiment de Notre Dame de Bon Secours**, en **un seul service**.
Les enfants de l'école **élémentaire** Pierre Brossolette déjeunent dans le **restaurant scolaire** à l'intérieur de l'**école**, en **deux services**.

NE PAS OUBLIER :
- Régler ma facture en ligne par carte bleue sur le site gareoult.fr/Portail Famille *(ou par chèque ou espèces directement en mairie, auprès d'un agent des Affaires Scolaires) ou par prélévement automatique*.
- S'inscrire à la lettre d'information numérique envoyée par le service des affaires scolaires, et destinée aux parents.
- Payer les frais de garde *(péri scolaire et accueil de loisirs hors repas)* en tickets CESU pour mon enfant jusqu'à 6 ans.
- Signaler au service des Affaires Scolaires de la mairie et à la direction de l'école toute allergie, intolérance alimentaire ou problème médical dont pourrait souffrir mon enfant pour la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

l'Accueil péri scolaire
L'accueil **péri scolaire** est assuré par l'**ODEL VAR**, organisme avec lequel la **Mairie** a signé une **convention de prestation.**
Les enfants scolarisés sont pris en charge **de 7h à 8h20** le matin et de **16h15 pour les maternelles et 16h30 pour les élémentaires jusqu'à 19h** le soir.
Pour qu'une **aide aux devoirs** soit apportée aux enfants scolarisés à l'école élémentaire, **vous devez** en faire la **demande** au moment de l'**inscription**.
Le règlement en **tickets CESU** est **accepté** pour les frais de garde *(péri scolaire et accueil de loisirs sans hébergement)* des enfants jusqu'à l'âge de **6 ans**.

Aide aux devoirs

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ENFANTS DE 3 À 12 ANS «LE VILLAGE AUX SOURIRES»

ODEL VAR - Accueil et inscriptions
Directeur : Yoann JAUSSAUD : 06 20 38 39 55
Courriel : al.gareoult@odelvar.com
Facebook : Odel Accueil de Loisirs Garéoult

Accueil des enfants *(de 3 à 12ans scolarisés)*

- **Le mercredi** en période scolaire, à la **journée** *(7h/19h maximum)* ou **demi-journée** avec ou sans repas *(7h/11h)*
- Pendant les vacances scolaires, **du lundi au vendredi** de **7h à 19h** maximum *(hors jours fériés)*

L'Accueil de Loisirs est assuré dans l'enceinte de l'école maternelle Marie Chabaud. De nombreuses activités encadrées par des animateurs diplômés y sont proposées.

ALSH

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de la Direction de l'ODEL VAR ou à télécharger sur www.gareoult.fr et à retourner accompagnés des pièces justificatives selon les modalités indiquées sur le dossier d'inscription

Périodes d'ouverture

- Vacances de la **Toussaint** : 2 semaines d'ouverture
- Vacances de **Noël** : 1 semaine d'ouverture sur les 2
- Vacances de **Février** : 2 semaines d'ouverture
- Vacances de **Pâques** : 2 semaines d'ouverture
- Vacances d'**été** : le centre est fermé la 3ème semaine puis ouvert à partir du **lundi** précédent la **rentrée scolaire**.

LE SERVICE JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

CENTRE MULTI ACCUEIL JULES FERRY
Place Jules Ferry - 83136 Garéoult
Tél : 04 94 80 94 90
Courriel : service-jeunesse@gareoult.fr
LUNDI : de 14h à 18h
DU MARDI AU VENDREDI : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le Centre Multi Accueil Jules Ferry

Le Centre Multi Accueil Jules Ferry regorge d'**informations** et d'**activités** en tous genres.
Il est composé d'une **grande cour**, d'un **Bureau Information Jeunesse**, d'un **espace docs** et **infos**, d'un **espace emploi**, de **3 bornes internet** gratuites, d'une **salle de permanence**, d'un **foyer des jeunes**, d'une **salle cyber**, d'une **salle de temps calme**, d'un **espace détente-cuisine**, d'une **salle d'atelier** et des **bureaux administratifs.**
Le Centre Multi Accueil travaille également en **étroite collaboration** avec les **équipes enseignantes** des établissements scolaires pour **proposer aux enfants** des **actions de sensibilisation** et de **prévention** sur **différents sujets** *(Journée de l'Europe, semaine de la prévention routière, les gestes qui sauvent...)*.

L'accueil des jeunes de 13 à 17 ans

Un programme d'activités variées, **animées** par des **animateurs diplômés**, ainsi que des **sorties** à **prix modiques** y sont proposés.
Durant les **vacances scolaires**, le **centre ados** ouvre également ses portes **aux enfants** résidant chez leurs **grands-parents garéoultais.**

Des animations pour tous

Le service Jeunesse participe également à l'**animation de la ville** en proposant **des manifestations** ouvertes à tous les **enfants** telles que le **carnaval** et son grand défilé ou encore la soirée **Halloween**, la **piscine en folie** ou la **Fête de la Musique.**

Sortie bouée tractée

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (B.I.J.)

CENTRE MULTI ACCUEIL JULES FERRY
Place Jules Ferry - 83136 Garéoult
LUNDI : de 14h à 18h
DU MARDI AU VENDREDI : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Renseignements sur les **dispositifs d'aides**, **retrait de dossiers**, **accompagnement** pour mener à bien les **démarches relatives à l'emploi**, la **formation**, les **études** ou les **déplacements à l'étranger**, **centre de documentation**... le **Bureau Information Jeunesse** situé au **Centre multi accueil Jules Ferry** propose un **accueil personnalisé**, **anonyme** et **gratuit**. Il dispose d'une **borne WIFI gratuit** et d'**ordinateurs** en **accès libre** permettant de se **connecter à internet**. **Lieu d'informations** ouvert à tous, il s'adresse **aux collégiens**, **lycéens**, **demandeurs d'emploi** mais aussi aux **éducateurs et parents**.

Accueil du BIJ

Je veux des Infos

ENSEIGNEMENTS :
Liste des établissements, bourse d'apprentissage, filières scolaires...
MÉTIERS :
Santé, social, commerce, technique, artistique, animation, armée...
EMPLOI :
La Mission Locale, le Pôle Emploi, Retravailler Provence, formation, réglementation...
SPORT : Associations, clubs sportifs...
LOISIRS : Centre de Loisirs, équipements culturels...
ÉTRANGER :
Emploi et études à l'étranger, pays européens,...
SOCIÉTÉ ET VIE PRATIQUE : Logement, santé, démarches administratives,...

PERMANENCES ASSURÉES AU CENTRE JULES FERRY

Attention : jours et horaires susceptibles d'évoluer en fonction des organismes
Renseignez-vous au 04 94 80 94 90 avant de vous déplacer.
Parce qu'il n'est pas toujours facile de se déplacer hors de la ville, de **nombreuses permanences** vous permettent de bénéficier de **services de proximité** :

FRANCE TRAVAIL : 2ème mardi du mois de 9h30 à 12h et de 14h à 16h *(sur rendez-vous)*

MISSION LOCALE : C'est un **service public d'insetion professionnelle** des jeunes de **16 à 25 ans**. Elle les accompagne sur l'é**laboration** de leur **projet professionnel**, la **formation**, elle fait le lien entre les **jeunes** et les **entreprises**, mobilise les **partenaires** sur le **logement**, la **santé** et la **sécurité financière**.
Lundi et jeudi : de 14h à 17h *(sur rendez-vous)*

SERVICE EMPLOI un jeudi sur 2 *(sur inscription)*

CEDIS *(Centre Départemental pour l'Insertion Sociale)* **:** Il reçoit les **bénéficiaires du RSA**, il participe à la mise en œuvre de la **politique d'insertion du département** du Var. il intervient notamment dans l'**élaboration des contrats d'insertion**, l'**accompagnement des allocataires**, le **repérage des besoins** et l'**élaboration de l'offre d'insertion**. **Le Cédis** a pour mission de **promouvoir** et de **gérer** toute **action d'insertion** destinée à **favoriser l'insertion** des **personnes en difficulté**.
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h *(sur rendez-vous);*

INITIATIVE VAR : C'est un **service d'accompagnement** à la **création** ou à la **reprise d'entreprise**. **Les porteurs de projet** sont **accueillis**, **conseillés** et **accompagnés** tout au long de leur **parcours** *(avant, pendant et après le développement de leur projet)* et des **possibilités de financement** leur sont **proposées**. La **proximité d'acteurs** par **secteur d'activité** est **privilégiée**.
Une fois par mois le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h *(sur rendez-vous)*.

MAISON DE L'EMPLOI :
1er, 2ème et 3ème jeudi du mois de 10h à 12h
(sur rendez-vous)
2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h pour des ateliers collectifs *(sur rendez-vous)*
2ème jeudi du mois, présence de 2 personnes du dispositif DEFIE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SGA:
Une assistante principale de service social reçoit les ressortissants du Ministère de la Défense : retraités civils et militaires, veuves et veufs, orphelins, personnes en fin de contrat et personnes isolées. Elle **améliore la qualité de l'accompagnement social** des ressortissants de l'**ASD**, permet un **accès facile à l'information**, **développe** le travail en **coordination** avec les **partenaires locaux**, permet de **rompre l'isolement** et d'**améliorer** les **conditions de vie quotidienne**.
Le 3ème mardi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous.

PSYCHOLOGUE : le mercredi après-midi en fonction des demandes

Solidarité

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
Hôtel de ville - Place de l'Eglise - 83 136 GAREOULT
Tél : 04 94 72 87 12 / Fax : 04 94 80 87 16
Courriel : ccas@gareoult.fr
LUNDI MARDI & JEUDI : 8h30 - 12h & 13h30 - 17h15
MERCREDI & VENDREDI : 8h30 - 12h
FERMÉ : MERCREDI ET VENDREDI APRÈS-MIDI

Un lieu d'écoute et de conseil

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour vocation d'être à l'**écoute** de toute personne en difficulté sur la commune, que ces **difficultés** soient d'ordre **financier, administratif** ou **moral**...
Une salle d'attente et **un bureau séparé** permettent de vous recevoir en **toute discrétion**. Nous vous rappelons que seul le **C.C.A.S.** à **vocation de service public** et qu'il **garantit la confidentialité** et la **prise en charge** réelle de vos **problèmes**, sans contrepartie financière.

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches pour :

- **La constitution du dossier** de demande du **R.S.A.** *(Revenu de Solidarité Active)*.
Pour savoir si vous pouvez **bénéficier du R.S.A.** vous pouvez effectuer un **test de simulation** en cliquant sur le lien www.rsa.gouv.fr puis **télécharger le dossier** et le déposer au **C.C.A.S.**
- La constitution de dossier de demande d'A.P.A. *(Aide Personnalisée pour l'Autonomie)*
- L'**aide sociale** pour l'**hébergement** des **personnes âgées** et **handicapées**
- L'**aide juridictionnelle**
- Les **demandes** de **logements sociaux**
- La constitution des **dossiers M.D.P.H.** *(Maison Départementale pour handicapés)* anciennement COTOREP
- Les dossiers de **C.M.U.** *(Couverture Maladie Universelle)* en partenariat avec la CPAM
- Inscription sur le **fichier canicule**

Le plan canicule

Chaque année la commune active le **plan de prévention canicule** du 1er juin au 31 août. **Le Maire** a en charge de **recenser les personnes âgées fragiles** *(plus de 65 ans)* ou **isolées** ainsi que les **personnes handicapées** dans un **registre**. Ceci afin d'**assurer un suivi** et un **soutien** de ces personnes en cas de **déclenchement d'une alerte canicule.** Un **courrier** est adressé chaque personne concernée **courant juin.**
Plus d'infos : Canicule Info Service
0 800 06 66 66 de 8h à 20h, appel gratuit depuis un poste fixe.

Unité Territoriale et Sociale (UTS) de la Provence verte / Permanence des assistantes Sociales

Les assistantes sociales du **Centre de Solidarités** de Brignoles assurent des **permanences** dans le local situé **place Jean Moulin.**
Sur rendez-vous uniquement au 04 83 95 42 30

Vous pouvez également les rencontrer en prenant rendez-vous sur Brignoles à l'adresse suivante :

Rond-Point Mireille – 54 Avenue du Docteur Barbaroux
83170 BRIGNOLES
Tél : 04 83 95 42 30

Protection Maternelle et Infantile (PMI)
Siège de la PMI :

5 place du Palais de Justice 83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 83 95 36 12 / Garéoult : 04 83 95 17 30
Responsable : Docteur Colette COTILLEC
Du lundi au vendredi : de 9h à12h et de 14h à 17h

Des permanences sont assurées dans le local situé **place Jean Moulin**, tous les **mardis de 14h à 16h** uniquement sur rendez-vous.

Espace France services

Rue de Russie - 83 136 GAREOULT
Tél. : 04 94 04 87 17
Courriel : franceservices@gareoult.fr
lundi et mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

France services : le service public au cœur du territoire de la Provence Verte

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Portés par l'Agglomération de la Provence Verte, les espaces France Services sont là pour vous accompagner dans plusieurs communes du territoire.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... **France Services** vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques, France Renov' à savoir tout ce qui concerne : Ma prime Renov'*(rénovation énergétique et lutte contre la précarité et les passoires thermiques)*, Ma prime Adapt' *(Adaptation du logement due à la perte d'autonomie et au handicap)*
.
Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

Permanence de la société SAUR

La société SAUR, délégataire de la Ville pour le **service de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif**, assure une **permanence en Mairie le mardi de 10H à 12H** accessible sans rendez-vous dans les locaux de France Services (Accès par la rue de la Russie).

Léo BELLUCCI, agent clientèle SAUR est à votre écoute pour toutes **questions relatives à votre consommation, et à votre facture.**

L'AIDE AUX DÉPLACEMENTS : LE MINI BUS

INSCRIPTION auprès du secrétariat des Services Techniques au 04 94 80 94 99
TRANSPORT ASSURÉ : LE MARDI ET LE JEUDI MATIN

Ce service de transport gratuit en minibus **9 places**, est proposé à la demande et **sur inscription**.
Il vous permet de vous rendre au **marché** du mardi matin, à la **mairie**, à **la Poste**, à la **banque** et au **Centre Commercial** «Clapiers Longs» le jeudi matin.

Sécurité

LA POLICE MUNICIPALE

Place du Général de Gaulle - 83 136 GAREOULT
Tél : 04 94 80 94 94 / Fax : 04 94 78 35 26
Courriel : police-municipale@gareoult.fr
DU LUNDI AU JEUDI : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
VENDREDI : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
SAMEDI : de 8h30 à 12h

La police municipale a pour rôle d'assurer le bon **ordre**, la **sûreté**, la **sécurité** et la **salubrité publique**.

Ses Missions

- **Surveillance** des abords des établissements scolaires
- **Prévention** de proximité et de contact avec la population
- **Surveillance** de la voie publique et des lieux publics
- **Contrôle** de la circulation et du stationnement, respect de la zone bleue, suivi des stationnements abusifs et l'enlèvement des véhicules épaves
- **Rédaction et contrôle** de l'application des arrêtés municipaux
- **Opération tranquillité vacances**
- **Police** des manifestations municipales
- **Police de l'environnement**, lutte contre les nuisances sonores, pollutions diverses
- **Réglementation** relative aux chiens «dangereux», au permis de chasse et à l'ouverture des débits de boissons

La vidéoprotection

Pour votre **sécurité**, la ville est équipée de **caméras de surveillance**. Installées dans un but de **prévention**, elles apportent un **sentiment de sécurité** à la population. De plus, les images enregistrées permettent une **intervention** plus **rapide** et plus **efficace** lors d'infraction, de dégradations ou de délits.

La participation citoyenne

Engagée il y a plusieurs mois, la réflexion autour du dispositif **«Participation Citoyenne»** a abouti le 24 février 2017, à la **signature du protocole** de mise en œuvre associant les différents partenaires concernés : **la Mairie** représentée par sa **Police Municipale**, la **Sous Préfecture**, la **Brigade de Gendarmerie**. Cette initiative a pour but d'**encourager** les habitants d'un même quartier à être **acteurs** de leur **sécurité** en mentionnant à la **Gendarmerie** tout événement jugé inhabituel ou suspect.
Loin de se substituer aux forces de l'ordre, **ce dispositif** de proximité dont la **Ville de Garéoult** est la première signataire sur les 123 villes varoises couvertes par la **Gendarmerie,** offre également être l'occasion de **resserrer les liens** et de **favoriser la solidarité** entre **voisins**. Plusieurs quartiers de la commune sont concernés.

Cambriolages - Retrouvez via ce lien les bons gestes à adopter pour se protéger au quotidien :
https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/.../me-proteger...

QUARTIER SURVEILLÉ PAR SES HABITANTS
PARTICIPATION CITOYENNE
EN PARTENARIAT AVEC
LA GENDARMERIE NATIONALE
VILLE de GARÉOULT

Opération tranquillité vacances

Pour que **vos vacances** puissent se passer en toute **sérénité**, la **Police Municipale** se tient à votre disposition pour vous faire bénéficier de l'opération **« Tranquillité Vacances »**. Pendant votre **absence**, en fonction des disponibilités des **policiers municipaux et ruraux**, des **patrouilles de surveillance** sont effectuées pour tenter de dissuader tout **individu malveillant**.

Pour tout renseignement ou complément d'informations sur le dispositif « Tranquillité Vacances » :
Police Municipale de Garéoult
Place du Gl de Gaulle / Tél. 04 94 80 94 94.

Stationnement et mise en fourrière

De nombreuses **places de parking gratuites** sont à votre disposition **dans toute la ville**.
Ponctuellement, des arrêtés de stationnement affichés aux abords des parkings vous informent de l'impossibilité de garer votre véhicule sur les places indiquées *(marché hebdomadaires, festivités,...)*.
Soyez vigilants car les **véhicules gênants** sont mis en **fourrière.**
Une convention a été signée avec le **SARL BC AUTO**, sise Z.I. Les Consacs à Brignoles *(Tél/Fax : 04 94 59 90 94)* pour l'**enlèvement**, le **gardiennage** et la **rétrocession** de **véhicules abandonnés** ou **gênants** la circulation sur les voies publiques.

ATTENTION :

Pour récupérer votre véhicule, vous devez tout d'abord vous rendre au poste de Police Municipale qui vous délivrera un récépissé.
Frais d'enlèvement : 110 euros TTC
Frais de gardiennage : 4,60 € TTC / jour

Nuisances sonores

L'utilisation d'**outils de jardinage** tels que **tondeuse**, **tronçonneuse**, ou de **bricolage**, est susceptible de causer une gêne pour le voisinage.

Leur **usage** est donc **limité** par arrêté préfectoral aux jours et horaires :
Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Un Guide du bon voisinage est à votre disposition à l'**accueil de la Mairie**. Il peut également être **consultable en ligne** sur le site www.gareoult.fr rubrique votre quotidien/publications et guides

Les défibrillateurs

Des défibrillateurs semi-automatiques ont été mis en place dans **différents endroits de la commune** :
- Accueil de l'Hôtel de Ville *(agrandissement)*
- Complexe sportif et salle des Restoubles
- Vestiaires du Stade Matraglia
- Maison de Garéoult
- Place du Général de Gaulle
- Maison des Associations
- Centre Multi-accueil Jules Ferry
- Centre Technique Municipal
- Salle de Musculation *(Bd Etienne Gueit)*

Renseignements
en Mairie
Tél : 04 94 04 94 72

Défibrilateur (DAE)

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Organisation municipale créée en 2006, **la réserve communale de sécurité civile** est placée sous l'**autorité du maire.**

Elle est constituée de **personnels bénévoles** entrant dans le cadre de la **réquisition nécessaire au plan local**, pour faire face aux **catastrophes naturelles, accidents majeurs, évènements exceptionnels** susceptibles de nécessiter des **interventions** et une **assistance** aux résidents de la commune.

La sécurité civile locale est mise en **alerte** et en **action** sur décision de l'**autorité territoriale, le maire** ou le **maire adjoint** présent lors de tels évènements.

Plusieurs missions peuvent lui être assignées en collaboration avec les services compétents : **gendarmerie, police municipale, services techniques de la ville, élus locaux.**

- **mise en sécurité** des personnes et des biens,
- **prise en charge** de personnes en difficulté lors d'inondations, tempête de neige, incendie,
- **accidents majeurs**,
- **recherche** de personnes disparues, etc...
- **rondes** dans les quartiers en période estivale
- **surveillance** lors des manifestations extérieures

Vous reconnaîtrez les personnels de la **sécurité civile communale** à leur **tenue identifiée** et à leur véhicule tout terrain équipé pour faire face aux situations, sachant que dans ce cadre, une **cellule de crise** est installée en **mairie** et au **centre technique municipal.**

En période estivale, l'une des principales missions de la **réserve la Réserve Communale de Sécurité Civile**, est de sillonner le bois garéoultais pour faire **respecter** les conditions d'**accès au massif** et sensibiliser les promeneurs sur les comportements à adopter pour **éviter** tout risque d'**incendie**. Car l'été, avec les conditions de sécheresse et le vent, la moindre imprudence *(cendre de cigarette étincelle, ...)* peut mettre **le feu** à la végétation et mettre en peril les **biens et les personnes**.

Avant de vous rendre *(en véhicule non motorisé ou à pieds uniquement)* dans l'un des massifs varois, **vérifiez que celui-ci n'est pas interdit** en consultant la carte matérialisant le niveau de risque d'incendie par massif sur : www.var.gouv.fr mise à jour chaque soir vers 19h.

2 membres de la Réserve communale de sécurité Civil en patrouille

CITYALL

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION MOBILE DE LA **VILLE DE GARÉOULT**

Alertes notification

Événements

Actualités

Travaux

Cadre de vie

LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Impasse Emile Zola - 83136 Garéoult
Tél : 04.94.80.94.99

DU LUNDI AU JEUDI : de 8h à 12h et de 13h00 à 16h30
VENDREDI : de 8h à 12h et de 13h00 à 16h
URGENCES en dehors des horaires d'ouverture
Astreinte technique : 06 72 06 66 46

Le service technique municipal contribue à la préservation de notre **cadre de vie**, en mettant en place une démarche de progrès en matière de **propreté et de sécurité urbaine.**

Ses missions

- **Réagir** à un évènement courant pour répondre rapidement aux sollicitations des garéoultais, en matière de voirie, d'éclairage public, d'espaces verts, de dépôts de déchets sauvages, de signalisation défectueuse...
- **Gérer** les situations de crise : neige, pluie, verglas, incendie... en partenariat avec la réserve communale de sécurité civile.
- **Participer** à la gestion de crise majeure *(type pandémie)*

Déneigement et salage par les agents du service Technique

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Direction Valorisation des Déchets
Agglomération Provence Verte
Quartier de Paris 174, Route Départementale 554
83170 BRIGNOLES
Tél. : 04 98 05 27 10

La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, déléguée au SIVED NG, **a été reprise par l'Agglomération Provence Verte** depuis le 1er janvier 2024. **Plus d'infos sur :** https://www.caprovenceverte.fr/cadre-de-vie/dechets/
Les renseignements concernant la collecte sur votre commune peuvent également être demandés en **mairie.**

LES DÉCHETS MÉNAGERS / LE TRI SÉLECTIF

EN CENTRE-VILLE
Vous n'avez pas de bacs, et habitez dans le centre ville : Utilisez les points de collecte des déchets ménagers et de tri mis à votre disposition dans l'espace public.

Pour des raisons techniques, certaines habitations ne peuvent pas être équipées de bacs individuels. Dans ce cas : **Utilisez les points de tri placés au plus proche de votre habitation, souvent à l'entrée du chemin.**

EN DEHORS DU CENTRE-VILLE
Vous êtes équipé(e) de 2 bacs
– un bac à ordures ménagères (capot vert)
– un bac à emballages (capot jaune)

Le camion de collecte des ordures passe une fois par semaine dans votre quartier.
Il vous faut sortir les bacs la veille de la collecte.

Ramassage au porte à porte :
Le Bac à ordures ménagères :
dimanche soir après 19h / collecte le lundi
Le Bac jaune à emballages :
mercredi soir après 19h / collecte le jeudi

Des COLONNES VERRE PAPIER sont également à votre disposition :
Avenue Le Bellegou, près des cours de tennis
Parking Jean Monnet, près de la Maison de retraite Plénitude, avenue du Docteur Bosio, près du Collège Guy de Maupassant, chemin André Malraux, chemin des Clos, chemin Ste Colombe, chemin de Précauvet, chemin des Chaberts, chemin du Stelladou *(sortie Chaberts côté départementale)*, parking Casino.

Des COLONNES CARTONS *(boîtes à chaussures, boîtes à pizza, colis postaux, cartons de déménagement, cartons d'emballages de votre électroménager, cartons ondulés, cartons plats...)* : Parking Jean Monnet, place du Mourillon, parking Intermarché, chemin André Malraux, chemin des Cadenières, avenue le Bellegou, chemin Sainte Colombe, chemin des Clos.

Et des **COLONNES VÊTEMENTS :**
Parking du Collège
Tennis
Maison de Retraite

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Deux bornes disposant chacune de deux branchements sont installées sur le parking Jean Monnet et une borne sur celui de la place du Mourillon. Le chargement s'effectue au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact par carte bleue ou smartphone.

Pour en savoir plus :
http://www.mouvelecvar orios-infos

LES ENCOMBRANTS «MONSTRES»

La collecte a lieu le **premier mercredi** de chaque mois. Ce **service** est **gratuit**, il suffit de vous inscrire auprès de **la Ressourcerie La Courtoise** à ce numéro :
04 94 80 47 45

Service gratuit de collecte des déchets volumineux, **réservé aux particuliers** et s**ur inscription uniquement.**

Attention, le dépôt sauvage de poubelles ou d'objets sur la voie publique est passible d'une amende de 135€.

LE TRI DES BOUCHONS EN PLASTIQUE

En triant vos **bouchons** en plastiques vous aidez à offrir un **fauteuil handisport** à un sportif handicapé, avec l'association **HANDIBOU**.

Les points de collecte ouverts au public sur la commune
- Service Jeunesse *(Centre Jules Ferry, Pl. J. Ferry, Bd E. Gueit)*
- Complexe Sportif Paul Émeric *(Av. du Dr Bosio)*
- Les établissements scolaires :
Ecole maternelle Marie Chabaud *(Boulevard du Mourillon)*
Ecole élémentaire Pierre Brossolette *(Avenue du Dr Bosio)*
Collège Guy de Maupassant *(Avenue du Dr Bosio)*

Pour plus de renseignements :
La Bastide Saint Pierre (C.A.T)
Tél : 04 94 04 88 88
courriel : labastidesaintpierre@phar83.fr

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX ET LE COMPOSTAGE

ATTENTION : L'emploi du feu pouvant entraîner des conséquences désastreuses sur la végétation et les habitations, il est **strictement réglementé**. Aussi, il est important de se rapprocher de la **Police Municipale** avant d'entreprendre de brûler des végétaux, même dans un espace privé. Celui-ci est d'ailleurs soumis à **déclaration jusqu'au 31 mars**. Le **non-respect** de la réglementation et des mesures de prudence peut entrainer une verbalisation et une **amende** allant jusqu'à **90 €.**

En dehors des périodes de brûlage autorisées, les **déchets verts** doivent être emmenés à la **déchetterie**. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le **SIVED NG fourni** aux foyers intéressés un **composteur individuel**. Le compost issu des bio-déchets sert d'amendement organique pour **enrichir les sols**. Il est fréquemment utilisés pour les potagers, les jardins *(pelouse, fleurs etc.)*, les cultures *(vignes, vergers, etc.)* et la fabrication de terre végétale. Plus d'infos : www.sived83.com

Pour accéder à la déchetterie, un **badge** est nécessaire. Faire ma demande en ligne sur : https://jetrieenprovenceverte.fr

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ			INTERDIT		TOLÉRÉ	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussaillements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1		

- Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et **sous réserve de respecter les consignes suivantes :** brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire sont sensibilisés au **compostage** et au **tri des déchets.**

Ils disposent également d'un **petit potager**.

LA DÉCHETTERIE

Espace TriS du Loouron
D554 entre Garéoult et la Roquebrussanne
Tél : 04 98 05 23 53
Courriel : sived@sived83.com

Espace TriS du Loouron

Horaires d'ouverture

	Horaires annuels	Horaires d'été *(du 01/07 au 31/08)*
Du lundi au samedi	8h00 / 12h30 et 13h30 / 17h00	6h00 / 14h00
Dimanche	8h00 / 12h00	8h00 / 12h00

Matériaux acceptés

Déchets verts	Métaux
Bois traités	Cartons
Gravats/inertes	Piles
Pneus (maxi 4 / mois)	Cartouches d'encre
Déchets dangereux	Ampoules électriques nouvelles, tubes, néons...
Textiles	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huile de vidange	Encombrants non valorisables
Bateries	

Une ville à vivre

SERVICE CULTURE ÉVÉNEMENTIEL

HÔTEL DE VILLE
Place de l'Eglise - 83136 GAREOULT
Tél :04 94 72 87 08
Courriel : communication@gareoult.fr

UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

Le Four Banal

Situé place Gueit en Centre Ville, **ce four communal** à bois, vieux de plus de **500 ans**, est remis en activité deux fois par an pour l'élaboration de **fournées** assurées par les bénévoles : lors de la semaine de **Noël**, mais aussi à l'occasion de la **fête de la Saint-Jean**. La recette de la vente de ce **pain** au **bon goût d'autrefois** est intégralement reversée aux associations caricatives de la ville.

La Nécropole Gallo-Romaine

Découverte en **1988** par un Garéoulais, cette **nécropole** renferme des **vestiges** et un **sarcophage** visibles en Mairie pendant les horaires d'ouverture.

l'Église Saint-Étienne

L'église de Garéoult, a été construite et consacrée en **1048** sous le vocable de **Notre-Dame** ou **Sainte-Marie**. À l'heure actuelle, on peut découvrir une copie d'un célèbre tableau du Titien, intitulé **«la mise au tombeau»** ainsi qu'un très beau retable de style baroque : **le retable de Saint-Eloi.** On y voit également dans son cœur de pierre, l'élément le plus moderne qui est un **tabernacle** dont l'ornement allie **gothique et roman**.

Les Fontaines

Les 9 fontaines du village datent principalement du **XIXème siècle,** à l'exception de celle **des quatre saisons**, située place de la mairie, qui est **plus ancienne**. Elles sont alimentées par la **source Saint-Médard** puis se déversent dans la **rivière de l'Issole**.

La Chapelle Saint-Félix

VISITE SUR RENDEZ-VOUS auprès de l'Association **«Les Amis de Saint Félix» :**
Marie-Louise ARNOUX, Présidente
06 08 88 19 98
Nicole BRUNO, Vice-Présidente
06 25 59 26 25

La Chapelle Saint Félix

Accès par le Chemin des Clos au niveau de la source Saint-Médard.

Entièrement **restaurée de 2012 à 2014**, la **Chapelle Saint Félix**, surplombant la ville, est le témoin d'un riche passé. **Construit en 1885** par les habitants en l'honneur du **Saint** ayant **sauvé** le village du **Choléra,** les **visites** sont aujourd'hui pris en charge par **l'Association des Amis de Saint-Félix.** Chaque premier dimanche de septembre, une **procession** est organisée en l'honneur du **Saint sauveur.**

Le Moulin à huile

Jusqu'en **2012**, **le moulin à huile** construit vers **1 500** et **actionné** à l'origine par des **chevaux** se trouve dans la partie basse d'une habitation de la rue Aschieri *(près de l'église)* dans sa **configuration d'origine**. **Entre 2005 et 2014**, avec l'accord du propriétaire des lieux, **le service tourisme** de la ville organisait des **visites** dans cet espace qui restait néanmoins privé.

En 2014, après la vente de l'immeuble, **la municipalité** soucieuse de ne pas perdre ce **patrimoine témoin du passé du village**, obtient l'autorisation de faire démonter l'ensemble des machines par le **tailleur de pierre** garéoultais, aidé dans sa tâche par le **service technique municipal.**

Depuis, les éléments du **moulin** sont stockés et un **projet** visant à le reconstituer est **à l'étude**.

Les randonnées

Que ce soit **à pied** ou **à vélo**, plusieurs **randonnées balisées** vous permettent de **découvrir** les hauteurs de la ville. **Les parcours** sont **disponibles en mairie** et sur www.gareoult.fr rubrique Tourisme / Randonnées. **Attention** toutefois, l'**accès aux massifs** étant **réglementé** en période de sécheresse et de fortes chaleurs. Avant de vous rendre *(en véhicule non motorisé ou à pieds uniquement)* dans l'un des **massifs varois,** vérifiez que celui-ci n'est pas interdit en consultant la carte matérialisant le niveau de **risque d'incendie par massif** sur : www.var.gouv.fr mise à jour chaque soir vers 19h.

LES PARCS ET JARDINS

Jeux pour enfants dans le Jardin Bosio, **parcours fitness** en accès libre Chemin des Clos, **les différents parcs** situés en Centre Ville sont aménagés de telle façon à offrir aux habitants des **espaces de jeux et de détente**. Tous sont équipés de bancs et de poubelles et sont clos afin que les familles puissent en profiter en toute **sérénité**.

L'Espace Fitness en accès libre

Adapté à tous les niveaux et tous les âges *(à partir de 14 ans)*, le nouvel **espace fitness** installé début juin par la Municipalité dans le jardin situé Chemin des Clos *(près du cimetière)*, permet de travailler **tous les groupes musculaires** de manière ludique et sans contrainte.

Accessibles librement à toutes heures de la journée, les **10 agrès** disponibles font déjà le bonheur de nombreuses personnes, **promeneurs curieux** ou **sportifs réguliers**...

L'espace Fitness

Le Skate park et le city park

Le skate park est composé de **différents modules et rampes** des différentes tailles et hauteurs, pour le bonheur **des skateurs** et autres **amateurs de rollers**.

Le city park bénéficie d'un espace clos et sécurisé pour **les jeux de ballon** *(foot, hand, basket...)*.

Ils sont tous deux situés chemin du Pigeonnier, derrière l'école élémentaire Pierre Brossolette et le stade Matraglia.

Le boulodromme Marcel Borel

Avec plus de **2 000 m²**, le **boulodrome**, situé en centre-ville, est apprécié aussi bien l'hiver que l'été. Entièrement reprofilé en **2007**, il attire les **amateurs** de **pétanque** mais offre également aux **promeneurs**, des **bancs et espaces ombragées**, ainsi que des **tables de pique-nique** qui sont très appréciées. Entretenu par la Municipalité, le **boulodrome** dont l'éclairage a été refait à neuf en **2012**, est également un lieu très convivial dès la nuit tombée.

Le Parc naturel du Vivier *Rue Fontaine de Clastre*

Idéalement situé en bordure de ruisseau et à proximité du Centre-Ville et des établissements scolaires par le boulevard du Mourillon, ce parc d'une superficie de 18 732 m² est **ouvert depuis le 9 juillet 2022.**

Lieu de détente et de promenade, vous y trouverez une aire de jeux et de pique-nique, un potager et un verger, ainsi que des animaux. Aménagé et entretenu par **le service technique**, le Parc naturel se veut également un lieu de pédagogie à l'environnement. En vous promenant autour des aménagements et des points d'eau (ruisseau et mare), vous pourrez y apprécier ce lieu naturel respectueux de la faune et flore locales.

Ouverture :
Horaires d'été :
Tous les jours de 8h à 20h
Merci de quitter les lieux 15 min avant la fermeture des portes.

Horaires d'hiver (de début octobre jusqu'à fin mars):
Tous les jours de 8h à 18h
Merci de quitter les lieux 15 min avant la fermeture des portes.

UNE VILLE FLEURIE

C'est officiel, **Garéoult** fait désormais partie des **244 villes** inscrites au **Palmarès Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du concours régional des villes et villages fleuris.** Récompensant le travail des **agents du service technique** et la volonté de la Municipalité d'offrir un **cadre de vie agréable** aux habitants.

Le label 1ère fleur a ainsi été remis à **Emmanuelle BOTHEREAU,** Conseillère Municipale accompagnée de **Stéphane MACAGNO**, Directeur du Service Technique et de **Sandrine CAUCHOIS**, Responsable du Service Communication lors de la **Cérémonie de Remise des Prix** organisée le **20 avril 2018** dans les salons du **Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

DES MARCHÉS AUX COULEURS PROVENÇALES

Sur notre **marché varié** et **coloré**, venez rencontrer les **producteurs, agriculteurs, commerçants et artisans locaux** qui vous feront découvrir leurs **produits** et partager leur **savoir-faire**...

Le Grand marché Provençal
Elu 2ème plus beau marché de France en 2023

Toute l'année **le mardi matin** dans les rues du Centre-Ville.
Attention, le centre du village est **fermé à la circulation de 6h à 15h30** chaque mardi, prenez vos précautions !

Vers un marché éco responsable…
Rendez-vous très apprécié pour la **diversité de ses étals**, **le marché hebdomadaire** accueille **chaque mardi** quelque **130 commerçants** dont l'activité engendre des déchets en partie valorisables *(cagettes en bois, cartons, sacs plastiques, emballages, cintres, fruits et légumes...)*. Fort de ce constat, la Ville de **Garéoult** s'est associée **en 2013** au **Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Elimination des Déchets (S.I.V.E.D NG)** en mandatant l'association **Eco Science Provence** pour faire qu'une part maximale des **27,5 tonnes** produits chaque année soit **valorisée.**

Marché Provençal du mardi matin

En plus des efforts déjà faits par les **commerçants et le service technique** lors du nettoyage et de l'enlèvement des déchets, un dispositif **«Eco-gestion du marché forain»** s'est mis en place. La première série de mesures a donc porté sur le **maintien de la collecte** et de la **valorisation des déchets** bois et carton, la **distribution de sacs à usage unique**, la **récupération** des invendus comestibles, la **réutilisation** des cintres et cagettes plastiques, la **facilitation** du nettoiement de la place publique. Les **acheteurs** ont également été **sensibilisés** avec la distribution de **sacs recyclables** réalisés à partir de bouteilles.

Le Marché des producteurs locaux

Toute l'année le **samedi matin** Place du Général de Gaulle

LES DÉPLACEMENTS EN BUS

Tarifs, horaires et plan du réseau sur https://zou.maregionsud.fr

Arrêt :

Saint-Médard *(en face de Lafitau) :*

Les lignes régulières passant à Garéoult :

Lignes 4801 - BRIGNOLES - TOULON
Ligne 4802 - ST MAXIMIN – BELGENTIER - TOULON

Transports scolaires :

Vous habitez la Ville de Garéoult et votre enfant fréquente l'un des Collèges ou Lycées situés sur le Territoire de la Provence Verte :
Rendez-vous sur le site du réseau intercommunal **MOUV'EN BUS** pour en savoir plus et vous pré-inscrire en ligne :
https://www.caprovenceverte.fr/vie-pratique/transport-mobilite/inscription-en-ligne

Pour La première inscription préinscrivez-vous en ligne et finalisez l'abonnement *(paiement)* **en Mairie Service Affaires scolaires.**

Vous habitez Garéoult et votre enfant fréquente un établissement qui se trouve en dehors du Territoire de la Provence Verte *(Hyères, La Garde, Toulon, La Seyne,…)*:
Rendez-vous sur le site du réseau Régional **ZOU** pour une inscription en ligne:
https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes

Marché des producteurs locaux du Samedi

LE CINÉMA

Renseignements : Service Enfance/Jeunesse et Education - Tél : 04 94 80 94 90
Programmation à retrouver sur le site www.gareoult.fr rubrique agenda

Désireuse de conserver son **cinéma de proximité**, la Municipalité s'est associée avec le **Ciné 83 et la ligue de l'Enseignement** pour vous proposer une programmation de qualité, diffusée sur un **écran géant** de 4m sur 6m, avec pour nouveauté récente, le passage en **diffusion numérique** qui permet de bénéficier d'un rendu exceptionnel.

Les séances « plein air » :

Juillet et Août : Chaque mardi / Cour de l'école Elémentaire Pierre Brossolette
Billetterie sur place
Ouverture des portes : 21H / **début de séance :** 21h30
Tarif unique : 6 €

Les séances « ciné-goûter » :

Ponctuellement, des séances **«ciné-goûter»** *(séance cinéma + goûter offert)* sont proposées à la **Maison de Garéoult.**

LA BIBLIOTHÈQUE

5, place Jean Moulin - 83 136 GAREOULT

Ouverture :
MARDI : de 9h00 à 11h30
SAMEDI : de 9h00 à 11h30

Créée et gérée par le **Club Garéoultais de l'Amitié**, la **bibliothèque** est ouverte à tous et permet pour une cotisation annuelle symbolique d'avoir accès à de nombreuses nouveautés et ce dans **tous les genres littéraires** *(romans, policiers, ouvrages classiques, guides de voyage, ...)*. **Cotisation annuelle de 25€ / famille.**

LA VIE ASSOCIATIVE

Mairie de GAREOULT - Service des Associations
Tél : 04 94 72 87 08 / associations@gareoult.fr
Ouverture :
DU LUNDI AU JEUDI : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
VENDREDI : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Avec plus de **70 associations actives** sur son territoire, la Ville de Garéoult dispose d'un **tissu très dynamique** qui permet à chacun de trouver l'activité qui lui convient. **un guide des Associations,** regroupant toutes les activités sur la commune, est **disponible en Mairie ou sur www.gareoult.fr**

Une ville connectée

VILLE INTERNET @@

La ville de Garéoult a été labellisée **«Ville internet 2015»** en obtenant @@ *(deux arobases)* au **classement national**. **Label reconduit en 2019.**

L'Association Villes Internet remet chaque année, depuis 1999, **un label national** aux collectivités locales qui mettent en oeuvre une politique publique **numérique locale.**
Ce label permet à la collectivité locale, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en oeuvre d'un **Internet local citoyen** à la disposition de chacun dans l'intérêt général. En rejoignant le réseau des **Villes Internet, la Mairie de Garéoult** sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Elle donne la possibilité à tous de s'approprier **les outils numériques** et encourage leurs usages pour stimuler une nouvelle forme de **participation des citoyens.**
Via la plateforme, elle mutualise ses initiatives pour enrichir l'**intelligence collective** du **réseau national** des **Villes Internet** et profiter de l'échange d'expérience.

ACCÈS WIFI GRATUIT

Un **accès WIFI gratuit** est proposé aux **internautes** en différents endroits de la ville *(zones bleues sur la carte P. 29)* et vous permet de **surfer librement sur internet**.

Comment se connecter ?

Sur votre **périphérique sans fil** *(Smartphone, tablette, ordinateur portable)* affichez la liste des **réseaux WIFI** disponibles et connectez-vous sur **« WIFI_GRATUIT_GAREOULT ».**
Ouvrez votre **navigateur internet** et **acceptez les conditions d'utilisation.**

Vous pouvez à présent **surfer pendant 1h**. Au bout de ce laps de temps, vous serez automatiquement **déconnecté pendant 30 mn**. Ce temps écoulé, vous pourrez à nouveau vous connecter pour une nouvelle période d'une heure.

Conformément à la réglementation *(loi du 2011-267 du 14 mars 2011)* **toutes les informations de connexion sont enregistrées pour une durée maximum d'un an.**

POUR ÊTRE INFORMÉ RAPIDEMENT
Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur la page Facebook @VilleGareoult83136

Arrêt bus direction Toulon
C.A.T.
Piscine
Boulevard de la Libération
Boul
Rue Aire de
Bd Louis Bremond
Maison de Garéoult
Arrêt bus direction Brignoles
Police municipale CCAS
Poste
Boulodrome
Zone WIFI
Pl. du Gal de Gaulle
R. des Farayettes
Russie
Maison de retraite Plénitude
Mairie
R. L. Cauvin
Rue du 11 Nov. 1918
Rue de la
Pl. de la Mairie
Eglise
R. de l'Eglise
R. du Réal
Bd Jean Audibert
V. Aschieri
Pl. G. Gueit
Place du 8 Mai 1945
La Placette
R. de la République
R. des Victimes du 19 Juin 1944
Rue Charles Sandro
Rue Martin Luther-King
Imp. du Vieux Mûrier
R. du Château
Bd. Capitaine
Notre-Dame de Bon Secours : Cantine scolaire
Rue M
Etienne Gueit
Boulevard
Place J. Ferry
Ecole Maternelle Chabaud
Place Jean Moulin
Rue des Marins Français
Centre Multi-accueil : Crèche, info jeunesse, CLSH
impasse des Serets
pieluszko

Une ville animée

LES FESTIVITÉS

SERVICE CULTURE/ÉVÉNEMENTIEL
Hôtel de Ville - 83 136 GAREOULT
Tél : 04 94 72 87 08
courriel: evenementiel@gareoult.fr

Pièces de Théâtre, Festival de Jazz, Concerts, spectacles pour enfants,... une **programmation culturelle éclectique** est proposée à la **Maison de Garéoult**. A cela, s'ajoutent les incontournables **fêtes traditionnelles** qui offrent un aperçu des richesses de notre région dans une **ambiance festive** et les nombreuses **manifestations** animant les rues du Village au cours de l'année.

NE PAS OUBLIER
- **m'inscrire à la newsletter** de la ville pour être informé des manifestations à venir et de toute l'actualité de ma ville sur le site internet www.gareoult.fr.
- **aimer la page facebook** de la ville
- Consulter l'**agenda des manifestations** sur www.gareoult.fr qui regroupe les manifestations organisées par les services municipaux mais également celles proposées par les associations garéoultaises.

Les événements phares de l'année :

Avril : vide-greniers, festival de chant choral.

Mai : Fête du terroir (jeudi de l'ascension)

Juin : Fête de la Musique, galas, tournois sportifs.

Juillet-août : Séances de cinéma en plein air tous les mardis *Ouverture des portes : 21H / début de séance : 21h30*

Juillet : Apéros concert, balades littéraires.

Août : Fête de la Saint-Etienne, repas dansant, apéros concert, spectacles.

Septembre : Forum des associations, procession de la Saint-Félix, journée du patrimoine.

Octobre : Octobre Rose, vide-greniers, soirée Halloween.
Novembre : Bourse aux Jouets.

Forum des Associations

Décembre : Marché de Noël, spectacle jeune public, goûter des séniors, ciné-goûter.

Retour en images

Mars - Carnaval - Spectacle jeune public

Mai - Fête du Terroir

Juin - Rencontres littéraires au parc du Vivier

Juillet - Contes au Parc du Vivier

Août - Fête foraine de la St Etienne

Août - Repas dansant de la St Etienne

Août - Les Spectacles

Juillet/ août - Les Apéros Concert

Août - Marché artisanal semi-nocturne

Septembre - Forum des associations

Octobre Rose

Décembre - Marché de Noël

Numéros utiles

Mairie de Garéoult
04 94 04 94 72
mairie@gareoult.fr

Service Associations & Événementiel
04 94 72 87 08
communication@gareoult.fr

CCAS
04 94 72 87 12
ccas@gareoult.fr

Cohésion Sociale
04 94 77 54 92
cohesion-sociale@gareoult.fr

Espace France services
04 94 04 87 17

Police Municipale
04 94 80 94 94
police-municipale@gareoult.fr

Service Enfance & Affaires Scolaires
04 94 72 87 06
familles@gareoult.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Village aux Sourires »
06 20 38 39 55
al.gareoult@odelvar.com

Service Jeunesse & BIJ
04 94 80 94 90
service-jeunesse@gareoult.fr

Crèche Intercommunale «Les Pitchounets»
04 94 59 73 23 / 06 01 35 41 67
pitchounets@caprovenceverte.fr

École Maternelle Melle Chabaud
04 94 04 99 05

École Élémentaire Pierre Brossolette
04 94 04 05 30

Collège Guy de Maupassant
04 94 04 80 49
www.clg-guy-de-maupassant.ac-nice.fr

CAF
0 810 25 83 10
www.caf.fr

Centre d'Information et d'Orientation - Brignoles
04 94 69 08 55
cio.brignoles@ac-nice.fr
www.ciobrignoles.fr

Conseil Départemental Antenne de Brignoles
04 94 69 19 73
www.var.fr

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de La Roquebrussanne :
04 98 05 22 70

Secours d'Urgence : 112

Pharmacie 83 : 08 92 46 45 45

Centre Anti Poison Marseille : 04 91 75 25 25

Centre Hospitalier Brignoles : 04 94 72 66 00

Maison Médical de garde : 04 94 72 66 00

GUIDE PRATIQUE - VILLE DE GARÉOULT
Conception graphique et réalisation
RR / Service communication / Mairie de Garéoult
Crédit photos : Ville de Garéoult & AdobeStock
Document imprimé par nos soins

dernière mise à jour : 03/03/2026

www.gareoult.fr